

J'ai testé pour vous : cas contact

Posté par [devnewton \(site Web personnel\)](#) le 30/11/21 à 21:07. En réponse au lien [La Cnil perd patience et demande des chiffres sur l'efficacité du pass sanitaire](#). Évalué à 10 (+8/-0).

J'ai eu un cas contact dans ma famille lors d'une séance de sport. Je découvre que leur gestion est très loin de ce que j'imaginai :

- l'entraîneur et ses assistants ne sont pas considérés comme cas contact, car ils portent un masque ;
- la famille n'a été prévenue que 6 jours plus tard...
- la qualité de cas contact n'est pas récursive ;
- l'Agence Régionale de Santé a demandé au club de sport de collecter les identités et INS via un fichier Excel envoyé par mail.

Bref au niveau sanitaire, c'est pas terrible et niveau RGPD, je me demande s'il ne faut pas appliquer la peine de mort après torture pour que les gens arrêtent de faire n'importe quoi avec les données sensibles...

--

Le post ci-dessus est une grosse connerie, ne le lisez pas sérieusement.